

---

**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement  
tenue le mardi 5 avril 2022 à 19 h  
au 4555, rue de Verdun**

---

**PRÉSENCES :**

M<sup>me</sup> Marie-Andrée Mauger, mairesse d'arrondissement  
M<sup>me</sup> Véronique Tremblay, conseillère de la ville  
M. Sterling Downey, conseiller de la ville  
M. Enrique Machado, conseiller d'arrondissement  
M<sup>me</sup> Céline-Audrey Beuregard, conseillère d'arrondissement<sup>1</sup>  
M. Benoit Gratton, conseiller d'arrondissement  
M<sup>me</sup> Kaïla A. Munro, conseillère d'arrondissement

**AUTRES PRÉSENCES :**

M<sup>me</sup> Annick Duchesne, directrice du bureau d'arrondissement par intérim  
M<sup>me</sup> Marlène Gagnon, directrice de la culture, des sports, des loisirs et du développement social  
M. Martin Roberge, directeur des travaux publics  
M. Marc Rouleau, directeur du développement du territoire et des études techniques  
M. André Lavoie, directeur des services administratifs par intérim  
M<sup>me</sup> Diane Vallée, directrice de projet<sup>2</sup>  
M<sup>me</sup> Josée Pigeon, SPVM, poste de quartier n° 16  
M<sup>e</sup> Mario Gerbeau, secrétaire d'arrondissement

---

La mairesse déclare la séance ouverte à 19 h 02.

À moins d'indication contraire dans le présent procès-verbal, la mairesse exerce toujours son droit de vote prévu à l'article 328 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19).

---

**Communication de la présidente au public**

La mairesse communique différentes informations au public au cours de la période s'étendant de 19 h 02 à 19 h 11.

---

**Présentation sur le rôle et le fonctionnement du comité consultatif d'urbanisme (CCU)**

À l'aide d'un document de format *Présentation* qui est projeté sur écran, M. Sylvain Thériault, chef de la Division de l'urbanisme fait une présentation sur le rôle et le fonctionnement du comité consultatif d'urbanisme au cours de la période s'étendant de 19 h 11 à 19 h 22.

---

<sup>1</sup> Madame la conseillère Céline-Audrey Beuregard assiste à la réunion par visioconférence.

<sup>2</sup> Madame Diane Vallée assiste à la réunion par visioconférence

**CA22 210057**

**Adoption de l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement**

Il est proposé par le conseiller Sterling Downey

appuyé par la conseillère Kaïla A. Munro

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du mardi 5 avril 2022 sous réserve d'y retrancher le point n° 40.04 intitulé : « Adoption, en vertu du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble* (RCA08 210003) (PPCMOI), d'une résolution afin de permettre la démolition de 3 bâtiments principaux, des bâtiments accessoires et la construction d'un bâtiment de 4 étages et de 57 logements, situés au 3967 à 4003, rue Verdun - Lots 1 153 837, 1 153 838, 1 153 839, 1 153 840 et une partie du lot 1 153 861. (1215291006) ».

10.03

---

**CA22 210058**

**Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 8 mars 2022 à 19 h**

Il est proposé par le conseiller Sterling Downey

appuyé par le conseiller Enrique Machado

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 8 mars 2022, copie en ayant été préalablement distribuée à chacun des membres du conseil d'arrondissement.

10.04

---

**Communications des conseillers au public**

Les conseillers communiquent à leur tour diverses informations au public au cours de la période s'étendant de 19 h 24 à 19 h 49.

10.06

---

**Première période de questions du public**

La première période de questions se tient de 19 h 49 à 20 h 56 en ce qui a trait aux questions du public et de 20 h 56 à 21 h 33 en ce qui a trait aux questions écrites dont le secrétaire d'arrondissement donne lecture. Un total de 13 personnes posent une question en direct au conseil.

10.07

**CA22 210059**

**Autoriser M. Jean Cardin, chef de la Division des études techniques, à signer au nom de l'arrondissement de Verdun tous les documents relatifs aux projets présentés dans le cadre du *Programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière* du ministère des Transports du Québec (MTQ) et pour tous autres programmes de financement provenant du même ministère, pour l'année 2022. (1229336001)**

Il est proposé par le conseiller Benoit Gratton

appuyé par la conseillère Véronique Tremblay

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

d'autoriser M. Jean Cardin, chef de la Division des études techniques, à signer au nom de l'arrondissement de Verdun tous les documents relatifs aux projets présentés dans le cadre du *Programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière* du ministère des Transports du Québec et pour tous autres programmes de financement provenant du même ministère, pour l'année 2022.

12.01 1229336001

---

**CA22 210060**

**Accorder un contrat à *Les Entreprises P.N.P. Inc.* pour les travaux d'aménagement de deux ruelles vertes, dans la ruelle située entre les rues Godin, Brown, Bannantyne et Beurling et dans la ruelle située entre les rues Melrose, Desmarchais, Wellington et de Verdun dans l'arrondissement de Verdun / Dépense totale de 394 576,26 \$ (contrat : 337 801,15 \$, contingences : 33 780,11 \$ et incidences 22 995,00 \$) taxes incluses - Appel d'offres public S22-002 - Cinq (5) soumissionnaires. (1229127001)**

Il est proposé par le conseiller Benoit Gratton

appuyé par la conseillère Véronique Tremblay

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

1. d'autoriser une dépense totale de 394 576,26 \$ (contingences, incidences et taxes comprises);
2. d'accorder à *Les entreprises P.N.P. inc.*, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux d'aménagement de deux ruelles vertes, plus précisément dans la ruelle située entre les rues Godin, Brown, Bannantyne et Beurling et dans celle située entre les rues Melrose, Desmarchais, Wellington et de Verdun, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 337 801,15 \$, toutes taxes comprises, conformément aux documents de l'appel d'offres public n° S22-002;
3. d'autoriser une dépense de 33 780,11 \$, toutes taxes comprises, à titre de budget de contingences;
4. d'autoriser une dépense de 22 995,00 \$, toutes taxes comprises, à titre de budget d'incidences;
5. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement de Verdun.

20.01 1229127001

---

**CA22 210061**

**Accorder un contrat à *Les Entreprises P.N.P. Inc.* pour les travaux d'aménagement de terrains de pétanque au parc Arthur-Therrien au prix total de 118 163,26 \$, taxes incluses (10 742,11 \$ contingences, taxes incluses) - Appel d'offres public S21-027 (5 soumissionnaires). (1229128002)**

Il est proposé par le conseiller Benoit Gratton

appuyé par la conseillère Véronique Tremblay

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

1. d'autoriser une dépense totale de 118 163,26 \$ (contingences et taxes comprises);
2. d'accorder un contrat à la firme *Les entreprises P.N.P. inc.*, plus bas soumissionnaire conforme, pour les travaux d'aménagement de terrains de pétanque au parc Arthur-Therrien, soit pour une somme maximale de 107 421,14 \$, toutes taxes comprises, conformément aux documents de l'appel d'offres public portant le numéro S21-027;
3. d'autoriser une dépense de 10 742,11 \$, toutes taxes comprises, à titre de budget de contingences;
4. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel, après avoir opéré le virement requis, le cas échéant.

20.02 1229128002

---

**CA22 210062**

**Accorder un contrat à *Tech Vac Environnement Inc.* pour les services de nettoyage et vidange complète de puisards et de chambres de vanne incluant le transport et la disposition des résidus pour l'arrondissement de Verdun au montant de 246 820,28 \$, taxes incluses, en plus de contingences au montant de 24 682,03 \$, taxes incluses pour un montant total de 271 502,31 \$, taxes incluses, et ce, jusqu'au 31 décembre 2023 (approximativement 20 mois) sans option de prolongation - Appel d'offres public 22-19133 (4 soumissionnaires). (1229128001)**

Il est proposé par le conseiller Benoit Gratton

appuyé par la conseillère Véronique Tremblay

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

1. d'autoriser une dépense totale de 271 502,31 \$, (contingences et taxes comprises);
2. d'octroyer un contrat à la firme *Tech Vac environnement inc.*, plus bas soumissionnaire conforme, pour les services de nettoyage et vidange complète de puisards et de chambres de vanne incluant le transport et la disposition des résidus pour l'arrondissement de Verdun, soit pour une somme maximale de 246 820,28 \$ conformément aux documents de l'appel d'offres public portant le numéro 22-19133 (4 soumissionnaires);
3. d'autoriser une dépense de 24 682,03 \$, toutes taxes comprises, à titre de budget de contingences;
4. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel, après avoir effectué le virement requis, le cas échéant.

20.03 1229128001

---

**CA22 210063**

**Conclure une entente de cession, d'utilisation et d'entretien d'une classe extérieure entre la Ville de Montréal, arrondissement de Verdun, et le Centre de services scolaire Marguerite-Bourgeoys, école Notre-Dame-de-la-Garde, pour une durée de 10 ans, soit du 20 octobre 2021 au 19 octobre 2031. (1227020001)**

Il est proposé par le conseiller Benoit Gratton

appuyé par la conseillère Véronique Tremblay

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

de conclure une entente de cession, d'utilisation et d'entretien d'une classe extérieure entre la Ville de Montréal, arrondissement de Verdun, et le *Centre de services scolaire Marguerite-Bourgeoys*, École Notre-Dame-de-la-Garde, pour une période de 10 ans, soit du 20 octobre 2021 au 19 octobre 2031.

20.04 1227020001

---

**CA22 210064**

**Accorder un soutien financier totalisant la somme de 22 433 \$, pour l'année 2022, incluant toutes les taxes applicables, aux 3 organismes identifiés dans le sommaire décisionnel, pour la période et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, dans le cadre du *Fonds Diversité et Inclusion sociale en faveur des enfants et des familles vulnérables 2021-2022* / Approuver les 3 projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers. (1222586001)**

Il est proposé par la conseillère Céline-Audrey Beauregard

appuyé par le conseiller Enrique Machado

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

1. d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 22 433 \$, pour l'année 2022, incluant toutes les taxes applicables, à chaque année de référence pour une durée d'un an aux 3 organismes identifiés dans le sommaire décisionnel, pour la période et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, dans le cadre du *Fonds diversité et inclusion sociale en faveur des enfants et des familles vulnérables 2021-2022* :

Organisme	Projet et période	Montant en \$
<i>Société de Saint-Vincent de Paul de Montréal</i>	La métamorphose imagée : un projet d'art-thérapie et d'illustrations narratives du 1 <sup>er</sup> septembre au 22 décembre 2022	6 730
<i>École de cirque de Verdun</i>	À la découverte du cirque du 1 <sup>er</sup> avril au 31 décembre 2022	5 500
<i>Maison d'accueil des nouveaux arrivants-Île des Sœurs (MANA)</i>	Les Gardiens avertis : une aide aux familles d'immigrés pour la réussite scolaire du 4 avril au 23 décembre 2022	10 203

2. d'approuver les 3 projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la Ville centrale.

20.05 1222586001

---

**CA22 210065**

**Accorder un soutien financier totalisant la somme de 50 000 \$, pour l'année 2022, incluant toutes les taxes applicables, aux organismes identifiés dans le dossier décisionnel, pour la période et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2023) / Approuver les projets de convention à cet effet. (1222586002)**

Il est proposé par la conseillère Céline-Audrey Beauregard

appuyé par le conseiller Enrique Machado

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

1. d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 50 000 \$, incluant toutes les taxes applicables, aux organismes identifiés dans le dossier décisionnel, pour la période et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2023);

Organisme	Projet et période	Montant (en \$)
Centre d'aide aux familles immigrantes (CASA-CAFI)	Soutien aux familles immigrantes vulnérables du 1 <sup>er</sup> avril 2022 au 31 mars 2023	10 760
École de cirque de Verdun	Me découvrir par le cirque du 1 <sup>er</sup> avril 2022 au 31 mars 2023	5000
J'apprends avec mon enfant (JAME) - fiduciaire de la Table de concertation famille de Verdun	Le développement de la motricité, un enjeu pour les tout-petits du 4 <sup>r</sup> avril 2022 au 31 mars 2023	8 500
Maison d'accueil des nouveaux arrivants (MANA - Île-des-Sœurs)	Alimenter notre quartier - Améliorer la sécurité alimentaire des nouveaux arrivants à l'Île-des-Sœurs du 4 avril au 30 septembre 2022	10 740
Action Prévention Verdun (APV)	Les Balconnades bienveillantes du 1 <sup>er</sup> juin 2022 au 31 août 2022	15 000

2. d'approuver les cinq projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération;
4. de mandater M<sup>e</sup> Mario Gerbeau, secrétaire d'arrondissement, pour la signature de ces conventions.

20.06 1222586002

---

**CA22 210066**

**Accorder une contribution financière à Nature-Action Québec au montant de 8 250 \$, sans taxes applicables, pour la gestion du programme de subvention de couches lavables et du programme de subvention de produits hygiéniques durables à Verdun pour l'année 2022 et approuver un projet de convention à cet effet. (1222198001)**

Il est proposé par la conseillère Céline-Audrey Beauregard

appuyé par le conseiller Enrique Machado

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

1. d'accorder une contribution financière à *Nature-Action Québec* au montant de 8 250 \$, sans taxes applicables, pour la gestion du programme de subvention de couches lavables et du programme de subvention de produits hygiéniques durables à Verdun pour l'année 2022;
2. d'approuver le projet de convention à cet effet joint au dossier décisionnel;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

20.07 1222198001

---

#### **CA22 210067**

**Accorder un contrat à l'entreprise *Groupe Domisa inc.* pour l'exploitation et la surveillance de la plage urbaine de l'arrondissement de Verdun, et ce, pour une durée de 3 ans durant les périodes estivales 2022, 2023 et 2024 pour une somme maximale de 451 267,45 \$ (taxes incluses), avec une année d'option de renouvellement, incluant 399 351,72 \$ pour le contrat d'exploitation, 39 935,17 \$ de contingences et 11 980,56 \$ d'incidences - Appel d'offres public numéro 22-19156 (2 soumissionnaires). (1229495001)**

Il est proposé par la conseillère Céline-Audrey Beauregard

appuyé par le conseiller Enrique Machado

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

1. d'autoriser une dépense totale de 451 267,45 \$, toutes taxes comprises;
2. d'accorder un contrat à l'entreprise *Groupe Domisa inc.* pour l'exploitation et la surveillance de la plage urbaine de l'arrondissement de Verdun, et ce, pour une durée de 3 ans durant les périodes estivales 2022, 2023 et 2024 pour une somme maximale de 451 267,45 \$, toutes taxes comprises, avec une année d'option de renouvellement incluant 399 351,72 \$ conformément aux documents de l'appel d'offres public portant le numéro 22-19156;
3. d'autoriser une dépense de 39 935,17 \$, toutes taxes comprises, à titre de budget de contingences (10% du budget d'exploitation);
4. d'autoriser une dépense de 11 980,56 \$, toutes taxes comprises, à titre de budget d'incidences (3% du budget d'exploitation);
5. d'imputer la dépense selon les informations inscrites au sommaire décisionnel.

20.08 1229495001

---

#### **CA22 210068**

**Accorder un contrat à l'entreprise *Gelco construction inc.* pour les travaux de reconstruction d'un pont et d'un belvédère dans les parcs Lacoursière et Maynard-Ferguson / Dépense totale de 429 719,06 \$ toutes taxes comprises (contrat : 373 668,75 \$; contingences : 37 366,88 \$ et incidences : 18 683,44 \$) - Appel d'offres public S21-024 - deux (2) soumissionnaires. (1227126001)**

Il est proposé par la conseillère Céline-Audrey Beauregard

appuyé par le conseiller Enrique Machado

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

1. d'autoriser une dépense totale de 429 719,06 \$ (contingences, incidences et taxes comprises);
2. d'accorder à *Gelco construction inc.*, plus bas soumissionnaire conforme, un contrat pour l'exécution des travaux de reconstruction d'un pont et d'un belvédère dans les parcs Lacoursière et Maynard-Ferguson, dans l'arrondissement de Verdun pour une somme maximale de 429 719,06 \$, contingences et taxes comprises, et ce, conformément aux documents de l'appel d'offres public (S21-024);
3. d'autoriser une dépense de 37 366,88 \$, toutes taxes comprises, à titre de budget de contingences;
4. d'autoriser une dépense de 18 683,44 \$, toutes taxes comprises, à titre de budget d'incidences;
5. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel; cette dépense étant entièrement assumée par l'arrondissement de Verdun

20.09 1227126001

---

### **CA22 21 0069**

**Dépôt de la liste des bons de commande approuvés ainsi que la liste des factures non associées à un bon de commande pour la période de février 2022. (1228225008)**

Il est proposé par le conseiller Benoit Gratton

appuyé par la conseillère Kaïla A. Munro

**ET UNANIMEMENT RÉSOLU :**

d'accepter le dépôt de la liste des bons de commande approuvés ainsi que la liste des factures non associées à un bon de commande pour la période de février 2022.

30.01 1228225008

---

### **CA22 210070**

**Dépôt, pour information, des virements de crédits du budget de fonctionnement et du programme décennal d'immobilisations (PDI) pour la période de février 2022. (1228225009)**

Il est proposé par le conseiller Benoit Gratton

appuyé par la conseillère Kaïla A. Munro

**ET UNANIMEMENT RÉSOLU :**

d'autoriser le dépôt, pour information, des virements de crédits du budget de fonctionnement et du programme décennal d'immobilisations (PDI) pour la période de février 2022.

30.02 1228225009

---

**CA22 210071**

**Dépôt des rapports budgétaires pour la période de février 2022. (1228225010)**

Il est proposé par le conseiller Benoit Gratton

appuyé par la conseillère Kaïla A. Munro

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

d'accepter le dépôt des rapports budgétaires pour la période de février 2022 par la Direction des services administratifs, et ce, à titre informatif.

30.03 1228225010

---

**CA22 210072**

**Dépôt de la liste des contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ avec le même cocontractant pour l'année 2021 lorsque la dépense totale pour l'ensemble de ces contrats dépasse 25 000 \$. (1228286001)**

Il est proposé par le conseiller Benoit Gratton

appuyé par la conseillère Kaïla A. Munro

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

de prendre acte du dépôt de la liste des contrats comportant une dépense de plus de 2000 \$ avec le même cocontractant pour l'année 2021, lorsque la dépense totale pour l'ensemble de ces contrats dépasse 25 000 \$.

30.04 1228286001

---

**CA22 210073**

**Autoriser la participation de l'arrondissement de Verdun au 36<sup>e</sup> Grand Prix du Conseil des arts de Montréal qui aura lieu le jeudi 14 avril 2022, au Palais des congrès de Montréal. Autoriser une dépense d'un montant de 840 \$, exonéré de taxes, pour l'achat de 6 billets. (1224637003)**

Il est proposé par la conseillère Véronique Tremblay

appuyé par la conseillère Céline-Audrey Beauregard

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

1. d'autoriser la participation de l'arrondissement de Verdun au 36<sup>e</sup> *Grand prix* du Conseil des arts de Montréal qui aura lieu le jeudi 14 avril 2022, au Palais des congrès de Montréal;
2. d'autoriser une dépense d'un montant de 840 \$, exonéré de taxes, pour l'achat de 6 billets;
3. d'imputer cette dépense selon les informations inscrites au sommaire décisionnel.

30.05 1224637003

---

**CA22 210074**

**Autoriser la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à déposer au nom de l'arrondissement de Verdun un dossier de candidature visant le maintien de l'accréditation et la reconnaissance *Municipalité amie des enfants* (MAE) et confirmer la volonté de l'Arrondissement de mettre en place, dans un délai de trois ans, trois engagements qui seront soumis ultérieurement dans son dossier de candidature. (1222586003)**

Considérant la volonté manifestée et les démarches entreprises par l'arrondissement de Verdun pour maintenir l'accréditation et la reconnaissance *Municipalité amie des enfants* (MAE);

Il est proposé par la conseillère Véronique Tremblay

appuyé par la conseillère Céline-Audrey Beauregard

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

1. d'autoriser la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à déposer au nom de l'arrondissement de Verdun un dossier de candidature visant le maintien de son accréditation et de sa reconnaissance à titre de *Municipalité amie des enfants* (MAE);
2. de confirmer la volonté de l'Arrondissement de mettre en place, dans un délai de trois ans, trois engagements qui seront soumis ultérieurement dans son dossier de candidature;
3. de désigner la directrice de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social comme porteuse administrative du dossier *Municipalité amie des enfants* (MAE);
4. de transmettre à *Espace MUNI* une lettre signée par la mairesse faisant part de son souhait de maintenir la reconnaissance de l'arrondissement de Verdun à titre de *Municipalité amie des enfants*

30.06 1222586003

---

**CA22 210075**

**Demander au comité exécutif de modifier le budget de la ville de Montréal, en conformité avec l'article 144 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, chapitre c-11.4) afin de tenir compte de la réception, par l'arrondissement de Verdun, d'un soutien financier totalisant la somme de 22 860 \$ provenant du programme *Fonds pour la réouverture des organismes du patrimoine* du ministère du Patrimoine canadien pour soutenir financièrement les activités de fonctionnement de la Maison Nivard-De Saint-Dizier pour la saison 2022. (1228054003)**

Il est proposé par la conseillère Véronique Tremblay

appuyé par la conseillère Céline-Audrey Beauregard

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

1. de demander au comité exécutif de modifier le budget de la Ville de Montréal, en conformité avec l'article 144 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, chapitre c-11.4) afin de tenir compte de la réception, par l'arrondissement de Verdun, d'un soutien financier totalisant la somme de 22 860 \$ provenant du programme *Fonds pour la réouverture des organismes du patrimoine* du ministère du Patrimoine canadien pour soutenir financièrement les activités de fonctionnement de la Maison Nivard-De Saint-Dizier pour la saison 2022;
2. d'augmenter l'enveloppe budgétaire de 2022 de l'arrondissement de Verdun;

3. d'informer le comité exécutif et le trésorier de la Ville de Montréal, et ce, après l'adoption de la résolution du conseil d'arrondissement de Verdun.

30.07 1228054003

---

#### **CA22 210076**

**Annuler l'offre de services du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports (SGPMRS) et accepter la nouvelle offre du Service de la gestion et de la planification immobilière (SPGI), et ce, dans le cadre de la gestion et la réalisation du projet de rénovation du Natatorium de Verdun, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ., c. C-11.4). (1211357001)**

Il est proposé par la conseillère Véronique Tremblay

appuyé par la conseillère Céline-Audrey Beauregard

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

d'annuler l'offre de services du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports (SGPMRS) et d'accepter la nouvelle offre du Service de la gestion et de la planification immobilière (SPGI), et ce, dans le cadre de la gestion et la réalisation du projet de rénovation du Natatorium de Verdun, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ., chapitre C-11.4)

30.08 1211357001

---

#### **CA22 210077**

**Adoption, avec changement, du *Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (Exercice financier 2022)* (RCA22 210004). (1224637001)**

Vu l'avis de motion donné du *Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (Exercice financier 2022)* par le conseiller Benoit Gratton lors de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 8 mars 2022;

Vu l'avis de motion donné du *Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (Exercice financier 2022)* par le conseiller Benoit Gratton lors de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 8 mars 2022;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « *Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (Exercice financier 2022)* » par le conseiller Benoit Gratton lors de la séance ordinaire de cette même séance du conseil d'arrondissement;

Attendu que les changements suivants ont été apportés entre le projet déposé et le règlement soumis pour adoption :

- la modification de l'article 2 (concernant le paragraphe 1° du premier alinéa de article 21 du règlement modifié en ce qui a trait aux tarifs relatifs à l'occupation d'une terrasse ou d'une contre-terrasse commerciale;
- le remplacement, aux articles 5 et 6 (articles 47 et 48 du règlement modifié), de l'expression « à la dernière minute » par « sur-le-champ »;
- la suppression, aux articles 5 et 6 (articles 47 et 48 du règlement modifié), de l'alinéa « Pour toutes les heures réservées et non utilisées, il sera perçu un tarif horaire de 10,00 \$ par salle. »;
- l'introduction, à l'article 10 (article 69 du règlement modifié), d'un tarif pour la location de chaises coussinées à l'Auditorium de Verdun;

- le remplacement, au paragraphe 2° de l'article 11 (article 70 du règlement modifié) des mots « le remplacement » par « la suppression »;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribuées aux membres du conseil d'arrondissement plus de 72 heures avant la présente séance;

Attendu que l'objet de ce règlement est détaillé au règlement et au dossier décisionnel;

Il est proposé par la conseillère Kaïla A. Munro

appuyé par la conseillère Céline-Audrey Beauregard

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

d'adopter, avec changements, le *Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (Exercice financier 2022)* (RCA22 210004).

40.01 1224637001

---

### **CA22 210078**

**Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement - *Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement à l'égard du territoire de l'arrondissement de Verdun et abrogeant le règlement 1467* afin d'abroger les dispositions relatives au stationnement sur un terrain sans l'autorisation du propriétaire ou de l'occupant de ce terrain et sur le remorquage. (1221908007)**

Avis de motion est donné par la conseillère Kaïla A. Munro de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil d'arrondissement du règlement intitulé « *Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement à l'égard du territoire de l'arrondissement de Verdun et abrogeant le règlement 1467* », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

Considérant l'avis de motion donné à la présente séance;

Il est proposé par la conseillère Kaïla A. Munro

appuyé par la conseillère Céline-Audrey Beauregard

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

de prendre acte du dépôt du projet de règlement intitulé « *Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement à l'égard du territoire de l'arrondissement de Verdun et abrogeant le règlement 1467* ».

40.02 1221908007

---

### **CA22 210079**

**Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement - *Règlement modifiant le Règlement sur l'occupation du domaine public et le Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés* afin de prévoir des normes concernant l'aménagement d'une contre-terrasse dans une rue piétonne et d'autres modifications visant l'aménagement d'une terrasse commerciale. (1222959001)**

Un avis de motion est donné par la conseillère Kaïla A. Munro de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil d'arrondissement du règlement intitulé « *Règlement modifiant le Règlement sur l'occupation du domaine public et le Règlement intérieur du conseil*

d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

Considérant l'avis de motion donné à la présente séance;

Il est proposé par la conseillère Kaïla A. Munro

appuyé par la conseillère Céline-Audrey Beauregard

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

de prendre acte du dépôt du projet de règlement intitulé « *Règlement modifiant le Règlement sur l'occupation du domaine public et le Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés* ».

40.03 1222959001

---

**Adoption, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA08 210003) (PPCMOI), d'une résolution afin de permettre la démolition de 3 bâtiments principaux, des bâtiments accessoires et la construction d'un bâtiment de 4 étages et de 57 logements, situés au 3967 à 4003, rue Verdun - Lots 1 153 837, 1 153 838, 1 153 839, 1 153 840 et une partie du lot 1 153 861. (1215291006).**

Ce point a été retranché de l'ordre du jour.

40.04 121

---

#### **CA22 210080**

**Adoption en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA08 210003) (PPCMOI), d'un premier projet de résolution afin de permettre la transformation d'un bâtiment mixte de 3 étages et de 2 logements visant à aménager 4 logements, situé au 4830, rue de Verdun. (1225291001)**

Il est proposé par la conseillère Kaïla A. Munro

appuyé par la conseillère Céline-Audrey Beauregard

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

d'adopter, en vertu du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble*(RCA08 210003) (PPCMOI), un premier projet de résolution afin de permettre la transformation d'un bâtiment mixte de 3 étages et de 2 logements visant à aménager 4 logements, situé au 4830, rue de Verdun.

#### **SECTION I**

##### **TERRITOIRE D'APPLICATION**

1. La présente résolution s'applique au terrain formé du lot 1 185 196 illustré à l'annexe A déposée en pièce jointe au présent sommaire.

## **SECTION II**

### **AUTORISATIONS**

2. Malgré la réglementation d'urbanisme applicable au territoire décrit à l'article 1, la transformation et l'occupation du bâtiment existant de 3 étages sont autorisées, conformément aux conditions prévues à la présente résolution.

À cette fin, il est permis de déroger à l'article 36.3 du *Règlement de zonage* (1700).

Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec celles prévues à la présente résolution s'applique.

## **SECTION III**

### **CONDITIONS GÉNÉRALES**

3. La délivrance d'un permis de transformation visé par la présente résolution est conditionnelle au dépôt d'une garantie bancaire irrévocable, d'une somme de 5 000 \$, émise par une institution bancaire.

4. La garantie visée à l'article 3 demeure en vigueur jusqu'à ce que la transformation du bâtiment visé par la présente résolution soit complétée. La garantie est d'une durée d'un an et est renouvelable automatiquement à l'échéance pour une période d'un an, pour toute la durée de ces travaux.

Si la garantie n'est pas renouvelée conformément au premier alinéa ou que les travaux de construction ne sont pas exécutés conformément à la présente résolution, le conseil d'arrondissement de Verdun peut réaliser la garantie.

## **SECTION IV**

### **CONDITIONS LIÉES À LA TRANSFORMATION ET L'OCCUPATION DU BÂTIMENT**

5. Malgré l'article 36.3 du *Règlement de zonage* (1700), la transformation des logements situés aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> étages est autorisée afin de créer 4 nouveaux logements. Au minimum, 2 logements doivent avoir une superficie minimale de 60 mètres carrés.

6. Le rez-de-chaussée existant doit être occupé à des fins commerciales. Des logements peuvent être ajoutés à l'arrière des établissements commerciaux existants, advenant une nouvelle transformation du bâtiment.

7. L'accès aux établissements commerciaux du rez-de-chaussée doit être modifié de manière à comporter une pente maximale de 1 : 10, mesurée entre le niveau du trottoir sur la rue de Verdun et le niveau du plancher de chacun des établissements commerciaux.

## **SECTION V**

### **DÉLAI DE RÉALISATION**

8. Les travaux de construction conformes à la présente résolution et aux autres dispositions de zonage doivent être amorcés dans les 36 mois suivant l'entrée en vigueur de la présente résolution. Si ce délai n'est pas respecté, l'autorisation faisant l'objet de la présente résolution sera nulle et sans effet.

---

### **Annexe A**

Plan de l'immeuble estampillé en date du 15 mars 2022 par la Direction du développement du territoire et des études techniques (DDTET).

---

**CA22 210081**

**Demande de dérogation mineure à l'article 181 du *Règlement de zonage* (1700) afin de permettre l'ajout d'unités mécaniques au toit du bâtiment situé au 3922-4000, boulevard LaSalle sans l'écran visuel prévu par la réglementation - lot 6 382 093. (1229198001)**

La mairesse invite toute personne intéressée à se faire entendre sur cette demande de dérogation mineure. Aucune personne n'intervient à cette occasion.

Il est proposé par le conseiller Benoit Gratton

appuyé par le conseiller Enrique Machado

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

d'accorder une dérogation mineure afin de permettre l'installation d'unités mécaniques au toit du bâtiment situé au 3922-4000, boulevard LaSalle (lot 6 382 093) sans l'ajout de l'écran visuel prévu à l'article 181 du *Règlement de zonage*(1700).

40.06 1229198001

---

**CA22 210082**

**Demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) afin de permettre l'agrandissement en cour latérale et au niveau du 2<sup>e</sup> étage (combles sous toit) du bâtiment situé au 1625, rue Fayolle. (1223203002)**

Il est proposé par le conseiller Benoit Gratton

appuyé par le conseiller Enrique Machado

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

d'approuver, conformément à la sous-section 10 de la section 1 du chapitre 9 du *Règlement de zonage*(1700), les plans, coupes, élévations et détails, pages A150, A250 à A253, A350, A450, A451, A751, A752 et A851, préparés par Leonardo Pena Silva, architecte (*LPS architecture et gestion*), déposés, puis estampillés et datés du 22 mars 2022 par la Direction du développement du territoire et des études techniques (DDTET), afin d'approuver l'agrandissement du bâtiment situé au 1625, rue Fayolle.

40.07 1223203002

---

**CA22 210083**

**Édicter les ordonnances relatives à divers événements publics. (1229072002)**

Il est proposé par le conseiller Benoit Gratton

appuyé par le conseiller Enrique Machado

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

d'édicter les ordonnances nécessaires relatives à la tenue des événements publics suivants :

Événements	Organismes	Lieux	Dates
Fête de fin de saison de soccer	Association du soccer mineur de Verdun (ASMV)	terrains de soccer du parc Beurling	le samedi 27 août 2022 de 8 h à 16 h

Événements	Organismes	Lieux	Dates
Journée des locataires 2022	Comité d'action des citoyennes et citoyens de Verdun (CACV)	espace vert du parc Arthur-Therrien	le dimanche 24 avril 2022 de 9 h à 20 h
BBQ annuel	Réseau d'entraide de Verdun (REV)	espace vert du parc Arthur-Therrien	le samedi 2 juillet 2022 de 9 h à 20 h
Corvée de nettoyage de Verdun et dans le quartier de L'Île-des-Sœurs	Maison de l'environnement de Verdun	plusieurs endroits	le samedi 21 mai 2022 de 9 h à 14 h
Chasse aux oeufs de Pâques	Grace Church	parc Monseigneur-J.-Richard	du mercredi 13 avril 2022 à 14 h au mercredi 27 avril 2022 à 14 h
Parade d'Ypres	La légion royale canadienne, succursale n° 4 Verdun	parc du Souvenir	le dimanche 24 avril 2022 de 13 h 30 à 15 h
"Ukrainian Spring «Hayilky» song workshop on the river"	Église catholique ukrainienne Holy Ghost	sur les berges entre les rues Riverview et Allard	le dimanche 17 avril 2022 à 15 h 30

et ce en vertu des règlements suivants :

- *Règlement sur la propreté, les nuisances et les parcs de l'arrondissement de Verdun (RCA10 210012);*
- *Règlement concernant l'occupation du domaine public (1516);*
- *Règlement sur la circulation et le stationnement (RCA06 210012);*
- *Règlement sur les commerces ou ventes temporaires (1735);*
- *Règlement sur les tarifs (Exercice financier 2022) (RCA21 210018).*

40.08 1229072002

---

## CA22 210084

**Prendre acte de l'entente de services intervenue entre la Ville de Montréal, arrondissement de Verdun et l'organisme à but non lucratif *Action Prévention Verdun*, et ce, pour une durée de 12 mois, soit du 1<sup>er</sup> avril 2022 au 31 mars 2023, ayant pour objet l'animation et la gestion de l'installation de *La Station - Maison intergénérationnelle* pour le montant de 102 438 \$, toutes taxes comprises.**

Il est proposé par le conseiller Benoit Gratton

appuyé par le conseiller Enrique Machado

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

1. de prendre acte de l'entente de services intervenue entre la Ville de Montréal, arrondissement de Verdun et l'organisme *Action Prévention Verdun*, et ce, pour une durée de 12 mois, soit du 1<sup>er</sup> avril 2022 au 31 mars 2023, ayant pour objet l'animation et la gestion de l'installation de *La Station - Maison intergénérationnelle*, pour un montant de 102 438 \$, toutes taxes comprises;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel;
3. de mandater M<sup>e</sup> Mario Gerbeau, secrétaire d'arrondissement, pour signer cette convention de services, en vertu du *Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA17 210005)*.

60.01 1225163001

---

**CA22 210085**

**Dépôt de la liste des dossiers concernant l'arrondissement inscrits à l'ordre du jour du comité exécutif et du conseil municipal au cours de la période s'étendant du 22 février au 25 mars 2022. (1229279001)**

Il est proposé par le conseiller Benoit Gratton

appuyé par le conseiller Enrique Machado

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

de prendre acte du dépôt de la liste des dossiers concernant l'arrondissement ou qui ont un impact significatif sur la communauté verdunoise qui ont été inscrits à l'ordre du jour des séances du comité exécutif et du conseil municipal au cours de la période s'étendant du 22 février au 25 mars 2022.

60.02 1229279001

---

**Communication des conseillers au public**

Aucun membre du conseil d'arrondissement ne s'exprime à l'occasion de ce point de l'ordre du jour.

70.01

---

**Seconde période de questions du public**

La seconde période de questions se tient de 21 h 52 à 22 h. Une seule personne pose alors une question au conseil.

70.02

---

**Affaires nouvelles**

Aucun sujet n'est discuté à l'occasion de ce point de l'ordre du jour.

70.03

---

**Levée de la séance**

Il est proposé par la conseillère Sterling Downey

appuyé par la conseillère Céline-Audrey Beauregard

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

de lever la séance à 21 h 56.

70.04

---

---

**MARIE-ANDRÉE MAUGER**  
**MAIRESSE D'ARRONDISSEMENT**

---

**MARIO GERBEAU**  
**SECRÉTAIRE D'ARRONDISSEMENT**